

les nouvelles de Chanonat



Bulletin municipal n° 72

Juin 2014



Sommaire

le mot du Maire	1
le conseil municipal s'est réuni	
les commissions communales - CCAS	2
les représentants de la commune	3
le budget	3
tarif des salles communales	5
le maire a rencontré	6
travaux sur la rivière Auzon	7
environnement	8
les écoles	9
carnaval	10
festivités du 14 juin	11
les associations	12-13
les brèves	14-15
un peu d'histoire	16



**CLERMONT
COMMUNAUTÉ**

Clermont Communauté
www.clermont-communauté.net
64, av. de l'Union Soviétique
CLERMONT-FD CEDEX 1
Tél. 04 73 98 35 22
mail : smaneval@agгло-clermont.fr

**réduisons
Ensemble,
les pesticides !**

parce que l'Auzon est pollué



Le SMVVA a publié le
"Petit guide du jardinier amateur"

Pour plus de renseignements :
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
SMVVA) - www.smvva.fr

Place du 8 mai (1^{er} étage) - 63450 SAINT-SATURNIN
Tél. 04 73 39 04 68 - Fax 04 73 39 36 12
mail : beatrice.malherbe@smvva.fr



Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon



Les récentes élections municipales ont permis de constituer une nouvelle équipe municipale. Deux listes étaient proposées aux suffrages des habitants de la commune, ce qui laissait un choix, base de la démocratie. Merci à l'ensemble des électeurs qui se sont rendus aux urnes et qui ont exprimé leur choix. **Merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont fait confiance.**

Merci aussi aux équipes municipales précédentes pour ce qu'elles ont réalisé et pour le travail qu'elles ont fourni. Bien entendu, la nouvelle équipe aura à cœur de bien faire : les idées avancées avant les élections devront se traduire en actes, les attentes des habitants devront nourrir nos projets.

Les commissions communales sont déjà au travail. Leur rôle est essentiel. Elles sont force de proposition, alimentent la réflexion du conseil municipal et préparent les décisions sur les projets futurs. **D'ici la fin de l'année, une feuille de route sera établie qui fixera le cap pour les 5 ans à venir.**

Il est essentiel pour nous, par-delà le choix exprimé lors des élections, d'obtenir **l'adhésion des habitants aux projets envisagés**. Comme nous nous y sommes engagés, nous vous informerons régulièrement et nous organiserons la concertation, base de la démocratie que nous prôtons. Vos idées, vos propositions et vos critiques ont été et seront prises en compte. Bien sûr, il faut nous laisser un peu de temps : le temps de la réflexion, de la décision, puis de la réalisation. Il y a parfois loin de la coupe aux lèvres quand il s'agit d'agir : la complexité administrative et le foisonnement des législations et autres règlements freinent souvent l'ardeur des acteurs pourtant volontaires et enthousiastes ! Et il faut tenir compte également des possibilités financières de la commune qui ne permettent pas de réaliser tous les projets : il faudra donc **faire des choix**.

Les projets doivent répondre à **des besoins clairement identifiés** ou avoir pour objectif de réduire des nuisances ou de résoudre des problèmes non encore pris en compte. Lors des réunions publiques, les nuisances liées à la circulation automobile et à celle des motos et autres quads, les problèmes de stationnement, les déjections canines, les ordures ménagères, les insuffisances des transports en commun et des commerces et bien d'autres thèmes ont été abordés. Des solutions existent parfois, évidentes, parfois aussi les réponses sont plus complexes, parfois aussi nous nous trouverons en échec, faute de détenir les leviers permettant de solutionner le problème.

En tant que maire de la commune, j'invite chaque citoyen de Chanonat à nous accompagner durant le mandat pour que s'améliore la qualité de vie à laquelle chacun d'entre nous tient. L'équipe municipale dans son ensemble se doit d'agir dans ce sens.

Je me suis engagé à conduire l'action municipale pour les 6 ans à venir : je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour apporter vos remarques et vos idées, nécessaires à la bonne orientation de notre action.

Merci de votre soutien.

Le maire
Serge Charlemagne



le conseil municipal s'est réuni

... le 16 juin 2014



le conseil municipal

les commissions communales

Finances :

Daniel THOMAS (animateur), Antoinette MERCIER, Hélène DELAIGUE, Nadège FOURNIER, Yves BERTHON, Serge CHARLEMAGNE.

Travaux et cadre de vie :

Serge PROUST (animateur), Delphine GIRAULT, Pierre FARGES, Roland BONJEAN, Serge CHARLEMAGNE, Julien BRUNHES, Antoinette MERCIER.

Écoles :

Antoinette MERCIER (animateur), Sandrine ARNAUD, Anne-Marie GOURDON, Xavier BERNARD, Emmanuel BUC, Nadège FOURNIER.

Problèmes et chemins agricoles :

Xavier BERNARD animateur), Delphine GIRAULT, Marie-Odile SALLE, Julien BRUNHES, Roland BONJEAN.

Urbanisme et suivi du plan local urbanisme :

Serge PROUST (animateur), Julien BRUNHES, Hélène DELAIGUE, Delphine GIRAULT, Pierre FARGES, Nadège FOURNIER, Yves BERTHON, Roland BONJEAN.

Vie associative, sports, fêtes et cérémonies :

Julien BRUNHES (animateur), Marie-Odile SALLE, Sophie BOUVIER.

Appel d'Offres :

Titulaires : Serge PROUST, Marie-Odile SALLE, Yves BERTHON

Suppléants : Julien BRUNHES, Pierre FARGES, Anne-Marie GOURDON

Calamités agricoles :

Xavier BERNARD (animateur), Roland BONJEAN.

Communication :

Serge CHARLEMAGNE (animateur), Delphine GIRAULT, Sophie BOUVIER, Emmanuel BUC, Séverine RENAULT.

Vie Culturelle et Gestion du Patrimoine :

Bruno RIBIERE (animateur), Marie-Odile SALLE, Delphine GIRAULT, Hélène DELAIGUE, Serge CHARLEMAGNE, Roland BONJEAN.

le Centre Communal d'action Sociale (CCAS)

Composition du bureau du C.C.A.S.

Président : Le Maire

Les membres

Yves BERTHON
Audrey BOUARD
Sophie BOUVIER
Marguerite CAYREL
Hélène DELAIGUE
Nadège FOURNIER
Anne-Marie GOURDON
Jocelyne LABONNE
Antoinette MERCIER
Huguette NEYRIAL
Pierre PEZANT
Laurence PICHON
Séverine RENAULT
Bruno RIBIERE
Nathalie RONGEN
Bernard THEILLON



les représentants de la commune dans les différentes instances communales



SICTOM DES COUZES (Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)

Titulaires : Daniel THOMAS, Yves BERTHON

Suppléants : Hélène DELAIGUE, Pierre FARGES



SIAVA (Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Auzon) :

Titulaires : Hélène DELAIGUE, Roland BONJEAN



S.I.V.O.M. d'Issoire (Syndicat Intercommunal à vocation multiple d'Issoire) :

Titulaires : Julien BRUNHES,

Serge CHARLEMAGNE



S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'électricité et de gaz) :

Titulaire : Antoinette MERCIER

Suppléant : Pierre FARGES



Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne :

Titulaire : Delphine GIRAUD

Suppléant : Roland BONJEAN



EPF-SMAF (Etablissement Public Foncier Syndicat Mixte d'Action Foncière) :

Titulaire : Daniel THOMAS

Suppléant : Yves BERTHON

Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon

Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) :

Titulaire : Delphine GIRAULT



C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale) :

Délégué : Antoinette MERCIER

Représentant des agents : Claude MASSOUBRE



Communauté des Communes des Cheires :

Délégués titulaires : Serge CHARLEMAGNE,

Serge PROUST Antoinette MERCIER,

Roland BONJEAN.

Le budget 2014 a été adopté par la précédente équipe municipale.

Il se caractérise par un volume de recettes, et donc de dépenses, relativement modeste eu égard à la taille de notre commune. Ceci peut expliquer le 20/20 donné à la gestion financière communale par le site "contribuables.org" dans leur rubrique "argus des communes". Il s'agit, bien entendu, du point de vue des contribuables ...

Ceci étant, il est évident que les dépenses et les investissements sont en lien avec la fiscalité qui caractérise la commune.

L'engagement de l'actuelle municipalité à maintenir les équilibres précédents devra tenir compte des réalisations indispensables liées aux conséquences probables de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme. L'implantation prévue d'une cinquantaine d'habitations nouvelles ne sera pas sans incidences sur les investissements futurs : écoles notamment.

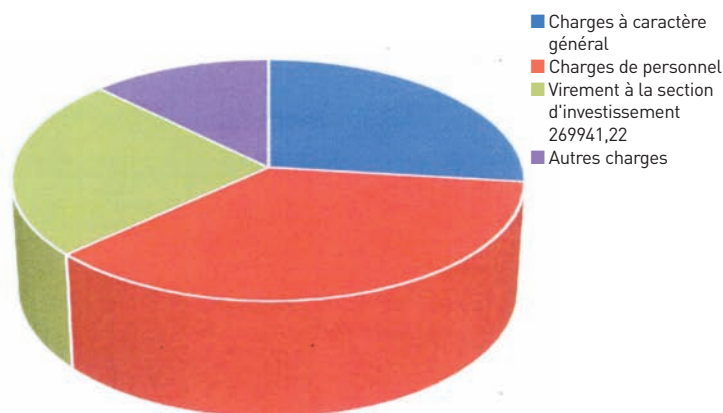
Les budgets prochains devront intégrer cette nouvelle donne, tant en recettes qu'en dépenses.

Fonctionnement

Dépenses fonctionnement :

Charges à caractère général	296 390,00
Charges de personnel	403 250,00
Virement à la section d'investissement	269 941,22
Autre charges	139 734,74

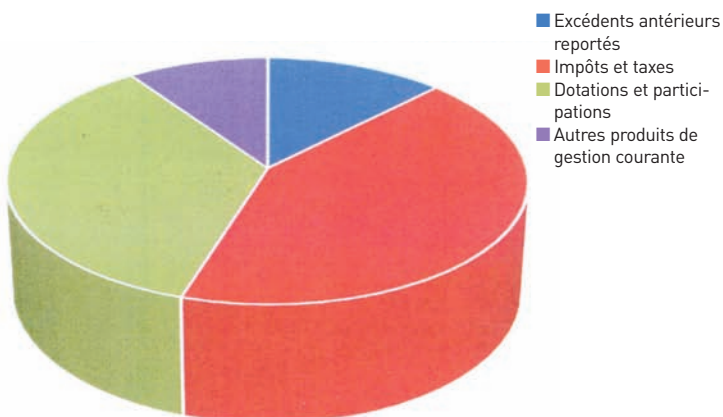
Total dépenses fonctionnement 2014 1 109 315,96



Recettes fonctionnement :

Excédents antérieurs reportés	136 264,96
Impôts et taxes	471 931,00
Dotations et participations	393 690,00
Autres produits de gestion courante	107 430,00

Total recettes fonctionnement 2014 1 109 315,96



Assainissement

Dépenses fonctionnement 248 365,02

Branchements lyonnaise
Amortissement des travaux

Recettes fonctionnement 248 365,02

Report excédent
Redevance SIAVA + branchements

Dépenses investissement 217 881,14

Travaux
Amortissement subvention

Recettes investissement 217 881,14

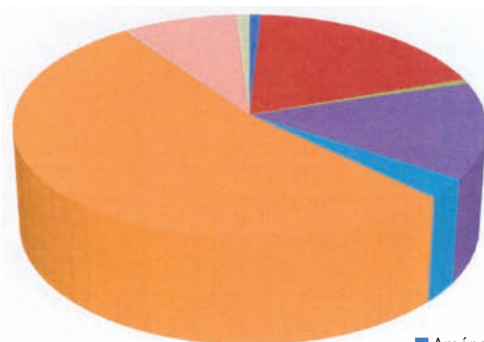
Report excédent
Amortissement travaux



Investissement

Dépenses d'investissement :

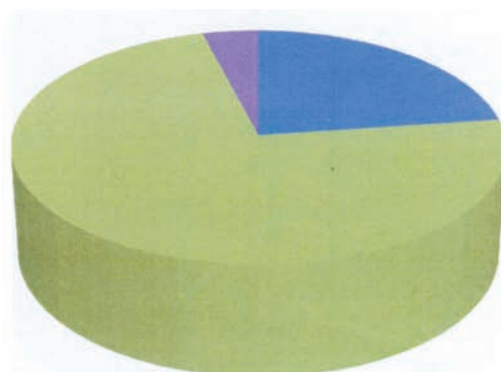
Aménagement Jussat	9 600,00
Aménagement Chanonat	211 310,00
Aménagement Varennes	7 460,00
Aménagement Reste à Réaliser	158 000,00
Chemin des Cours et des Riveaux	
Aménagement mairie	33 751,00
Aménagement mairie RAR	602 251,00
Aménagement village	1 350,00
Remboursement d'emprunt	96 720,00
Divers + dépenses imprévues	10 903,96
	1 131 345,96



- Aménagement Jussat
- Aménagement Chanonat
- Aménagement Varennes
- Aménagement Varennes RAR chemin des Cours et des Riveaux
- Aménagement mairie
- Aménagement mairie RAR 2013
- Aménagement village
- Remboursement d'emprunt
- Divers + dépenses imprévues

Recettes d'investissement :

Subventions	257 140,00
Emprunts et dettes assimilées	530,00
Autofinancement	828 275,96
Participation aménagement	45 400,00
	1 131 345,96



- Subventions
- Emprunts et dettes assimilées
- Autofinancement
- Participation aménagement

Actualisation des tarifs des salles communales

Les tarifs de la salle PITCHOU (Varennes) et du 1000 club (Chanonat).

Habitants de la commune

Prix de la journée*	Par jour supplémentaire	Caution salle	Caution nettoyage
100 €	50 €	300 €	75 €

Les tarifs de la salle des Loisirs de Chanonat.

Habitants de la commune

	Prix de la journée*	Par jour supplémentaire	Caution salle	Caution nettoyage
Bar + Entrée	100 €	50 €	300 €	75 €
Bar + Entrée + salle 1	180 €	90 €	500 €	150 €
Salle complète	200 €	100 €	500 €	150 €

Personnes extérieures à la commune

Salle complète	600 €	300 €	500 €	150 €
----------------	-------	-------	-------	-------

*Tarifs du vendredi au dimanche avant 11h. - Gratuit pour les associations de la commune.



Le Président du Conseil Général, Jean-Yves Gouttebel,

le 2 mai, pour échanger avec lui sur l'aménagement de la route départementale RD 2089 dans sa traversée de Varennes. Le maire a aussi évoqué l'idée d'une voie évitant aux automobilistes voulant se rendre vers St-Amant-Tallende/Monton de traverser les centres-bourgs de Chanonat et du Crest. Jean-Yves Gouttebel s'est engagé à se déplacer sur la commune, avec certains de ses collaborateurs, pour étudier ces deux points.

Le maire de La Roche-Blanche, Gérard Vialat.

Les échanges ont porté sur la gestion des projets communaux, les investissements et la communication. Les problèmes de sécurité liés à la circulation automobile et au stationnement ont été abordés, notamment à travers les radars pédagogiques et les panneaux d'information.

Le capitaine de gendarmerie,

commandant de la communauté de brigades de Veyre-Monton. La rencontre a eu lieu dès le 5 avril. Elle a porté sur les problématiques de sécurité sur la commune. Le capitaine Eder était accompagné du commandant de la brigade de Saint-Amant-Tallende. Plusieurs points ont été évoqués : les problèmes liés aux automobiles (vitesse, stationnement, ...), les faits de délinquance sur la commune et la circulation de motos et de quads sur les chemins, malgré l'interdiction qui leur est faite.

L'architecte des bâtiments de France.

Le maire a souhaité aborder avec Mme Cros, le 2 juin, l'état de certains monuments situés sur la commune et voir comment leur rénovation pouvait s'envisager. Il a notamment été question de l'église de Chanonat et des édifices qui l'entourent.

Les représentants des associations de la commune.

La réunion a eu lieu le 18 avril. L'objectif fixé consistait à échanger sur les aspirations des uns et des autres, les projets et les demandes envers la municipalité. Le maire a proposé que tous les projets des associations et leur demande d'aide pour l'année suivante soient consignés sur un document type qui serait retourné à la mairie à la fin octobre. La commission qui a en charge la vie associative étudiera chaque projet et présentera ensuite au conseil municipal ses propositions.

Travaux d'intérêt général sur l'Auzon

Depuis Janvier 2014, le Contrat Territorial "Vallée de l'Auzon" a officiellement lancé son programme de restauration et d'entretien des cours d'eau. L'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) lui permet aujourd'hui d'intervenir sur le bord des rivières de la vallée afin de mener un vaste programme de travaux.

Le SMVVA se substitue donc aux propriétaires riverains afin d'avoir une vision et une gestion globale des milieux aquatiques sur la vallée. N'oublions pas que le riverain a des droits sur les rivières mais il a aussi des devoirs, notamment celui de l'entretien.

Cette première tranche de travaux sur l'Auzon, principalement sur la commune de Chanonat et à la limite de Le Crest et de La Roche Blanche, s'étale sur un linéaire de 8,8 km de cours d'eau. Ainsi, plus de 100 riverains ont été contactés afin de donner leur avis par rapport au passage sur leurs parcelles.

Les interventions sur la végétation se sont voulu légères, le but étant d'avoir des boisements en bonne santé mais aussi d'éliminer tous les bois morts pouvant provoquer des "bouchons" au niveau des ponts ainsi que des dégradations sur les berges. Sur les parcelles agricoles le nécessitant, des abreuvoirs adaptés ainsi que des clôtures ont été mis en place pour mettre en défens les berges et laisser la végétation jouer son rôle de maintien de berge et d'épuration des eaux.

Plus la végétation au bord des cours d'eau sera adaptée et préservée, plus les berges seront en bon état et plus l'écoulement des eaux sera ralenti lors de la montée des eaux, limitant ainsi les dégradations et les inondations.

A noter que le SMVVA s'est déjà construit une expérience pour ce genre de travaux sur la vallée de la Veyre depuis 2006.

Ces travaux en milieux aquatiques ont été réalisés par l'équipe de la Société de Travaux en Environnement (STE) de Cournon d'Auvergne (entreprise privée spécialisée dans le domaine de l'environnement). Merci aux propriétaires riverains qui leur ont réservé un bon accueil.

Pour rappel, il est important que les riverains de l'Auzon concernés par ces travaux ramassent le bois coupé leur appartenant dans les moindres délais afin d'éviter tous problèmes lors d'une éventuelle crue.



Pour plus de renseignements, contacter le technicien rivières du SMVVA, Aurélien MATHEVON. Gratuit, un guide de sensibilisation du SMVVA sur la gestion des milieux aquatiques est disponible sur simple demande alors n'hésitez pas.

Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
Place du 8 Mai
63 450 St Saturnin
Tél : 04 73 39 04 68

Courriel : aurelien.mathevon@smvva.fr
Site internet : www.smvva.fr

Suivez aussi notre actualité sur Facebook

Les dépôts de matériaux et autres décharges sauvages ...

Sur le territoire de notre belle commune, "fleurissent" parfois quelques dépôts qui génèrent diverses pollutions ...

■ Quelques rappels

→ Article 1 de la loi du 15 juillet 1975, modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 :

"Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit... que son détenteur destine à l'abandon".

Déchets des Activités Economiques : il s'agit de déchets d'entreprises qui s'apparentent, par leur nature et leur composition, aux déchets ménagers.

La loi considère qu'ils sont "assimilables aux déchets ménagers" et peuvent ainsi être collectés et éliminés comme tels.

Déchets dangereux :

Ils contiennent des éléments toxiques et représentent un réel danger pour la santé et l'environnement. Ce sont les solvants, les vernis, les colles, les goudrons...

Ils font l'objet d'une réglementation particulière et suivent des filières de collecte et de traitement spécifiques.

Déchets inertes :

Ces déchets n'évoluent pas, ne se décomposent pas et ne se dégradent pas. Ce sont les gravats issus de travaux de démolition : briques, béton, terre, vitres...

Ils ne sont pas dangereux, mais compte tenu de leurs volumes et de leurs quantités, ils doivent être stockés dans des centres spécialisés.

Réglementation : formalité administrative préalable (code env. art. L.511-1 et suivants)

Principe : autorisation administrative ou déclaration à l'administration

Dès lors qu'une quantité d'objets qualifiables de déchets et cités à la nomenclature des installations classées occupe un lieu quelconque (même provisoirement), il s'agit d'une décharge et cette dernière doit faire l'objet d'une autorisation administrative ou d'une déclaration à l'administration ; **les "décharges brutes", simple déversement sans aucune formalité, ne sont plus permises.**

... ne doivent plus polluer le territoire de la commune.

Le maire a contacté les administrés en infraction afin qu'ils se mettent en conformité avec la réglementation. L'objectif est de faire disparaître, à terme, les déversements intempestifs de déchets sur des emplacements, privés ou publics, et ce, sur l'ensemble du territoire de la commune.

Chacun doit y mettre du sien et respecter notre environnement. La défaillance de quelques-uns ne doit pas nous conduire à considérer comme inéluctables les dépôts sauvages de déchets.

Pour info

Les 4 élus minoritaires du conseil municipal ont demandé l'insertion du texte suivant :

Les élus de la liste "Trois villages...une commune...UN NOUVEL ÉLAN " remercient chaleureusement les 409 électrices et électeurs qui leur ont apporté leurs suffrages. Ce résultat constitue un formidable encouragement pour l'avenir, le pluralisme démocratique est de nouveau une réalité dans notre commune.

La liste est représentée au conseil par Roland BONJEAN, Séverine RENAULT, Yves BERTHON, Anne-Marie GOURDON et au conseil communautaire par Roland BONJEAN. Ceux-ci ?uvreront, comme ils s'y sont engagés, pour le bien commun de Chanonat, dans un esprit d'ouverture.

Le premier conseil municipal présidé par M Serge CHARLEMAGNE, nouveau maire, s'est passé dans un bon climat de confiance réciproque.

Dans un souci du respect du vote démocratique, M. le maire ouvre les commissions municipales aux élus de notre liste et en plus à des personnes extérieures au conseil pour les commissions dites ouvertes.

Notre coopération au sein du nouveau conseil devrait être d'autant plus facilitée que des objectifs communs importants caractérisent nos projets.

Toutefois nous serons particulièrement vigilants sur les points suivants mis en avant pendant la campagne électorale :

- Maitrise des finances communales.
- Amélioration de la vie dans les trois villages : sécurité routière, aménagements urbains, vie associative et culturelle.
- Maintien du cadre de vie : nous veillerons en particulier à ce que les lotissements à venir respectent l'harmonie actuelle.
- Trouver avec les parents d'élèves l'aménagement du temps scolaire le plus adapté pour le bien-être des enfants.

Ecole maternelle Gérard Rives La parole aux enseignantes :



Dans le thème de notre projet sur les quatre éléments, nous parlons actuellement de l'eau et du feu. Les deux classes bénéficient toujours des interventions régulières de l'animatrice-environnement Victorine, qui fait faire des expériences sur l'eau et sur la pollution.

Tous les élèves ont visité la caserne des pompiers d'Issoire, et nous avons beaucoup travaillé sur cette sortie.

Encore sur le thème du feu, nous sommes tous allés au volcan de Lemptegy profiter d'une visite guidée et d'un petit film. C'était une journée formidable avec une météo digne du mois de juin. L'étude des volcans passionne les enfants.

Au mois de mai, les moyens et les grands iront au pied du Puy-de-Dôme pour une animation autour de ce fameux volcan organisée par le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Tous les enfants continuent de se rendre à la médiathèque municipale une fois par mois, pour y emprunter un album et écouter des histoires sous forme théâtralisée, avec un raconte-tapis ou un kamishibai. Les bénévoles sont de nouveau remerciées pour leur accueil et leur gentillesse.

Mme Rayssiguier a suivi un stage professionnel COMENIUS durant les deux semaines de vacances d'hiver en Irlande. Elle a ramené aux enfants de grande section un petit goûter irlandais et elle continue de

les initier à l'anglais les lundis et mardis après-midi.

Les deux classes ont participé à un cycle de six séances de lutte avec Steven, un moniteur diplômé, dans notre salle de jeux. Chacun a même reçu un diplôme de petit tigre ou de petit lion.

En mai, nous avons un cycle de six séances de théâtre avec Gil, un animateur du Centre Régional d'Art Dramatique.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre la directrice au 04.73.78.26.98





Quelques photos
du carnaval du
12 avril dans
les rues du village
de Chanonat ...



Vide-grenier

Il est organisé par le comité des fêtes et réservé aux particuliers.

Cette année, il est couplé avec la manifestation artistique (art contemporain et musique) de l'association Champ libre : Tropisme(s).

Début du vide-grenier : 7 h.

Le comité des fêtes propose :

- Tripes/andouillettes : dès 8 h sur réservation
- Déjeuner complet : frites, andouillettes, saucisses, merguez, fromage, dessert, café et vin
- Buvette toute la journée

Réservation préalable :

Pour les emplacements : Sophie au 06.87.05.38.37 (après 19 h)

Pour les tripes/andouillettes : Sandrine au 06.61.81.29.06 (après 17 h)

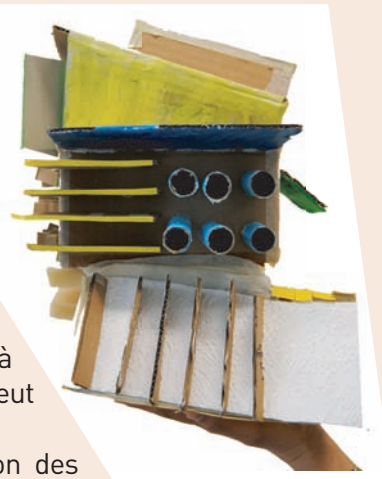
Expo....

Márcia Figueiredo

Un ensemble de formes élémentaires sont les personnages principaux de cette histoire. Elles sont colorées et plutôt amusantes.

Ces sculptures colorées sont comme des architectures fictives, de petites constructions qui peuvent tenir dans notre poche jusqu'à la machine à vieillir où on peut rentrer dedans.

Ce travail est une célébration des différents moments de la vie, comme la vieillesse synonyme de connaissance et de sagesse et l'enfance synonyme de croyances aux choses magiques et de capacité à être facilement étonné.



apenasmarcia@hotmail.com - 18 Rue Alexandre Varenne
63110 Beaumont - 06 67 04 97 03

TROPISME(S)

L'association Champ Libre en partenariat avec la mairie de Chanonat, avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles d'Auvergne (DRAC) et le conseil Général du Puy de Dôme, propose pour sa cinquième édition : **TROPISME (S) du 15 au 22 juin 2014**, exposition/parcours d'art contemporain dans l'ensemble du bourg de Chanonat : Pôle culture (ancien jardin de la cure), jardin de particulier, chapelle N.D de l'Arbre centre Bourg.

Tropisme (s), c'est d'abord une exposition ... C'est aussi l'occasion pour les visiteurs et habitants de la commune de redécouvrir le village, en dialogue avec les œuvres de 5 jeunes artistes diplômés (er 2013) de l'école supérieure d'art de Clermont Métropole (ESACM).

Espaces d'expositions ouvert samedi / dimanche de 14h30 à 18h30.

Sur rendez-vous en semaine au 0637069977 ou champlibrechanonat@gmail.com.

Samedi 14 juin à partir de 18h Vernissage de Tropisme suivi d'un pique-nique et de concerts de Jazz.

L'association Champ libre vous propose une nouvelle formule originale et conviviale cette année pour le vernissage de Tropisme(s): ouvert à tous, l'inauguration de l'exposition se déroulera samedi 14 juin 2014 à partir de 18 h, dans le jardin du Pôle culture (ancienne cure centre bourg) pour découvrir la performance/installation de Josselin Vidalenc. S'ensuivra l'inauguration en présence des artistes.

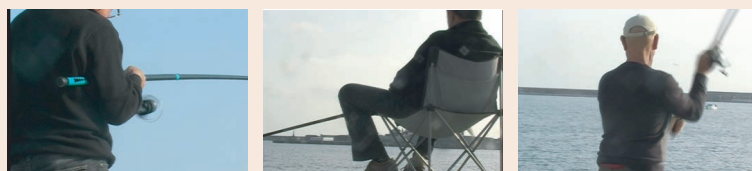
Champ libre vous propose, pour la suite du programme, d'apporter votre pique-nique, à savourer ensemble, dans le jardin public. La mairie vous invite à poursuivre la soirée avec les Musicales et le concert de jazz avec la formation Franck Pillandon Quartet. Concert gratuit dans le jardin public.

Pour plus de renseignements : champlibrechanonat@gmail.com ou mairie de chanonat.

Film documentaire...

Golnâz Pâyâni

1, rue Claude Baccot
63000 Clermont-Ferrand
goli_272@yahoo.com
0672124245



Silence. 06:52 min. Sète, France.2009. Film documentaire.
Un regard sur une attente qui peut apparaitre absurde ...



Franck PILANDON

Il fait ses débuts en 1993 dans la formation rock "Barons du délire". Après sept ans de tournées, et deux albums avec cette formation, il passe le D.U.M.I (diplôme universitaire de musicien intervenant en milieu scolaire) à Orsay- Paris XI. De retour en Auvergne, il éveille petits et grands à la petite et grande musique, au conservatoire de Thiers (63). (...)

En 2010, il crée un projet personnel, le "Pilharmonik Band", avec Dominique MOLLET, Bruno MARTINEZ et Rémi FARAUT, quartet jazz dont il compose le répertoire. C'est avec cette formation qu'il se voit décerner en 2011, le 1er prix de soliste au festival de jazz de St-Germain des Prés (Paris), et le 2ème prix de composition au Festival de jazz de la Défense (2011).

Parallèlement à cela, il intervient régulièrement dans le cadre d'ateliers d'initiation musicale auprès d'enfants sourds et malentendants, de classes spécialisées en milieu scolaire, et en milieu carcéral....

discographie :

- "On n'a pas l'cul sorti des ronces" Barons du Délire-1994
- "Bienvenue en France" Barons du Délire-1997
- "Quartet Bomek"-"Quartet Bomek"-2004
- "L'oeil du pharmacien"-DVD et CD - 2006.
- "Le monde de la Win" Les trois moustiquaires.2007
- "Live au Diapason" - Dominique Carré quintet-2008
- "face à phase" - Bruno Martinez quartet (réalisé par Stéphane Huchard)
- "treize à table" fanfare "les défrichés" (2010)

les associations....



la pêche

La société de pêche

"LA CHANONATOISE" a tenu son assemblée générale ordinaire, sous la présidence d'Henri LAVERAN dans les locaux de la Maison des Associations à Chanonat (P-d-D) le Dimanche 23 février 2014.

L'ordre du jour comportait :

- Compte-rendu moral 2013
- Compte-rendu financier 2013
- Prévisions 2014
- Election du bureau
- Questions diverses
- Distribution des cartes.

48 membres avaient répondu présents aux travaux de cette assemblée générale.

Prix des cartes :

Suite à la présentation des comptes, l'assemblée décide de reconduire les prix des cartes pour le ruisseau à 20 € et pour l'étang à 16 € comme l'an dernier. Le prix des invitations reste à 5.00 € à la journée.

Cartes de pêche pour l'étang pendant l'été :

Le bureau propose de délivrer une carte au montant de 15 € pour 15 jours entre le 15 Juin et le 15 Septembre, uniquement pour des personnes extérieures au département du PUY de DOME.

LA CHANONATOISE

Le Président rappelle que :

- la prise des truites est limitée à 6 par jour, et la taille minimum est de 20 cm,
- les cartes d'invitations pour l'étang doivent être mises dans la boîte sur le panneau d'entrée prévue à cet effet avant de commencer à pêcher,
- le stationnement des véhicules est interdit sur la digue sauf pour le service technique,
- la chasse est interdite aux abords de l'étang.

ELECTION DU BUREAU

Monsieur le Président donne la liste des membres sortants et candidats au renouvellement :

Il demande s'il y a d'autres candidats .Monsieur Gilles ARTONNE souhaite présenter sa candidature qui est acceptée. Il propose de passer au vote. Messieurs Gilles ARTONNE, Xavier BERNARD, Stéphane COHENDY , Ludovic CONSTANTY, Gabriel CONSTANTY , Michel GONZALEZ, Henri LAVERAN, Jean Paul PHILIPPON, Frédéric RACHADO, Jean Claude ROUSSEL , Gérard VISSAC, Bernard THEILLON Président d'honneur Sont élus à l'unanimité.

Football-Club

L'assemblée générale du Club aura lieu le **28 juin à 11h30** au terrain de foot (ou à la salle des Mille Clubs en cas de mauvais temps). Les dirigeants et autres bénévoles vous attendent pour les pré-inscriptions."

Médiathèque de CHANONAT

• **jours et horaires d'ouverture :**

- mercredi de 15h à 17h

- samedi de 10h30 à 12h

Depuis le mois de mars de cette année, des échanges ponctuels (albums, documents, romans etc) sont organisés entre les médiathèques du réseau des Cheires, ce qui permet un renouvellement du fond de la médiathèque de Chanonat.

A noter aussi que de nouvelles acquisitions ont été faites au mois d'avril.

Un service de "portage de livres" a lieu une fois par mois au Club des Amis de l'Auzon.

N'hésitez pas à rendre une petite visite à la médiathèque ! Vous ne serez pas déçus.

L'équipe de bénévoles de la médiathèque vous attend.

Lutte

chanonatlutte@gmail.com

Le club de lutte libre de Chanonat organise une manifestation sur la place de l'église, à Chanonat, le samedi 28 juin de 11h à 18h.

La manifestation se déroulera ainsi :

11h00-11h30 : Apéritif pour les petits et les grands du club.

11h30-13h00 : Barbecue ou buffets.

13h00-13h30 : Installation des tapis de lutte et pesée des enfants.

14h00-17h00 : Compétition de lutte entre enfants du club, démonstrations de lutte par des adultes, remises des récompenses (médailles) aux enfants.

17h00-18h00 : Rangement et remise en ordre de la place.



DON DU SANG

PLANNING 2014

Collecte Sang total

SAINT-SATURNIN : Jeudi 30 octobre	La Grange de Mai
LE CREST : Lundi 23 juin	Salle des Loisirs
CHANONAT : Mardi 16 décembre	Salle des Loisirs
COURNOLS : Jeudi 7 août	Foyer rural
AYDAT : Mercredi 19 mars	Foyer rural
ST-SANDOUX : Mercredi 25 juin	Centre culturel

de 16h30 à 19h30

comité des fêtes

La fête de Chanonat aura lieu les 27 et 28 septembre 2014.

Le samedi 27 septembre : retraite aux flambeaux en fanfare (animée par une Banda !), puis apéritif offert aux habitants et concert de jazz avec le groupe "2 Connivences".

Rendez-vous dès 20 h 30 devant la salle des loisirs, route d'Opme.

Le groupe de jazz "2 Connivences":

Répertoire qui mélange des morceaux des années 70, rythme and blues, des choses parfois plus récentes, parfois plus anciennes, avec une coloration jazz. Le groupe est composé de 4 musiciens et une chanteuse.

Le dimanche 28 septembre : animation pour les enfants l'après-midi .

CULTURE - Dans le cadre de la programmation culturelle itinérante de la communauté de communes des Cheires

L'AUTRE CHEMIN DES DAMES - Cie Ecart Théâtre

Samedi 11 octobre 2014 à 20h30 - Salle des loisirs à Chanonat

Spectacle adulte - Théâtre - Durée 1h15 mn

Horaire d'ouverture du secrétariat de mairie

Le matin :
tous les jours ouvrables
de 8h45 à 12h30

L'après-midi :
les lundis et vendredis
de 14h à 17h
le mercredi de 14h à 16h30

Tél. 04 73 79 41 05
Fax. 04 73 87 54 17
mairie-chanonat@wanadoo.fr

Recensement militaire

■ Vous avez 16 ans, pensez au recensement militaire.

Le recensement militaire donne des droits. Il est indispensable pour la plupart des examens et concours, du permis de conduire au BEPC ou au Bac. Il permet aussi de s'inscrire sur les listes électorales.

■ Sont concernés : tous les garçons et les filles de nationalité française ayant 16 ans à partir de leur date d'anniversaire et jusqu'à leur 25ème année.

■ S'adresser à la mairie. Vous munir d'une carte d'identité, d'un livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile.

Quelques règles de bon voisinage

En règle générale, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif. Ce sont par exemple les émissions sonores produites par les deux roues à moteur non munis d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement, les tirs de pétards, les postes de radios des véhicules, les dispositifs d'alarme nonconformes....

Les occupants des locaux d'habitations doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage soit gêné par leur comportement, leurs activités, les bruits émanant de téléviseurs, chaînes HIFI, radios, instruments de musique.... et par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage, effectués par les particuliers, (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne peuvent se faire que : du lundi au vendredi inclus de 8h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 9h à 12h.

Les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20h à 7h les jours ouvrables.

Toutes les personnes utilisant, dans le cadre de leurs activités professionnelles, des outils ou appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doivent interrompre ces

travaux entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés.

Les locataires des salles communales doivent prendre toutes les mesures pour que les bruits émanant des locaux ne soient à aucun moment gênants pour le voisinage ; cela concerne notamment la sortie de ces salles.

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des voisins. Les bruits émis par ces animaux ne devront être gênants ni par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

Tous ces règlements ne doivent pas exclure un minimum de tolérance et de bon sens.

Etat-Civil

Naissances :

Thibault ROS, Jussat, le 17 janvier
Ninon TINDILIERE, Varennes, le 10 avril

Décès :

Louis BONJEAN, Chanonat, le 30 janvier
Marcel MATHOU, Jussat, le 7 février
Emilia RIBEIRO, Chanonat, le 11 avril

Mariages :

COUSTEIX Edmond et JAFFIER Thérèse,
Chanonat, 20 février
RIBIERE Bruno et FLAYAC Julia, Chanonat,
le 19 avril
LAURENT Sébastien et KUSSLER Aurélia,
Chanonat, le 24 mai

L'Écobuage

L'écobuage, pratiqué principalement dans les zones montagneuses ou accidentées est une méthode de débroussaillage et d'élimination des broussailles et résidus de culture ("sur pied").

La pratique de l'écobuage (brûlages de végétaux sur pied) est autorisée sous réserve de respecter les dispositions suivantes :

- Ce type de feu est soumis à la déclaration préalable en mairie.
- L'écobuage doit être effectué à plus de 50 m des bois et forêts.
- Ce type de feu est interdit pendant la période du 1er juillet au 30 septembre.
- La surface à brûler devra être fractionnée en unité de 2 ha au plus, afin que le personnel de surveillance reste maître de la conduite du feu..
- Avant toute mise à feu, une bande de 25 m de largeur de moins doit être nettoyée autour de la surface à brûler.
- Ce type de feu doit être effectué à plus de 10 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes et à 25 m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables.
- Le feu doit être effectué sous la surveillance permanente d'au moins une personne et le personnel de surveillance devra être en nombre suffisant selon l'importance du feu. Il doit pouvoir disposer des moyens nécessaires, à proximité immédiate, pour éteindre le feu. Il doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin d'arroser les cendres. Les sapeurs-pompiers n'ont pas vocation à effectuer cette surveillance.
- La vitesse du vent ne doit pas dépasser 20 km/h (degré 3 sur l'échelle de Beaufort). Les spécifications pour l'estimation de la vitesse d'un vent d'au moins 20 km/h sont les suivantes : les feuilles et les petites branches sont constamment agitées. Le vent déploie les drapeaux légers.
- Le feu ne doit pas entraîner un danger pour le voisinage et les usagers des axes routiers et ferroviaires.

Réglementation feux plein-air (arrêté préfectoral du 2/07/12)

Les interdictions permanentes

- **Lanternes célestes (dites aussi lanternes chinoises ou thaïlandaises).**
L'usage (mise à feu et lâcher) de lanternes célestes est **interdit**.

- **Déchets non végétaux.**
Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industriels, commerciales, agricoles est **interdit**.

- **Déchets végétaux ménagers.**
Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers est **interdit**.

Les déchets végétaux ménagers, incluent les déchets verts dits de jardin : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillages ou d'élagages et autres résidus végétaux biodégradables sur place ou évacuables dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Les déchets végétaux ménagers produits par les ménages doivent être valorisés par le compostage, le mulchage, le broyage ou, à défaut, par la collecte dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères pour les petites quantités ou par l'apport à la déchetterie pour les quantités plus importantes.

Numéros Utiles

Sécurité Sociale **3646**
Gendarmerie St-Amand-Tde
04 73 39 30 18

Lyonnaise des Eaux
Service Client **0 977 40 84 08**
Urgence **0 977 40 11 35**

Electricité - ERDF **0 972 67 50 63**

Gaz - GRDF **0 800 47 33 33**

Ecoles

Maternelle **04 73 78 26 98**

Primaire Chanonat **04 73 87 52 88**

Primaire Jussat **04 73 87 58 04**

Restaurant scolaire **04 73 87 54 65**

Portage de repas à domicile

Intercommunalité **04 73 39 61 50**

3 démarches pour bien préparer vos vacances

• Carte nationale d'identité et passeport

Bien veiller à la validité de vos papiers d'identité. Les cartes nationales d'identité pour les personnes majeures sont valables 15 ans. Toutes celles délivrées depuis le 1er janvier 2004 sont automatiquement prorogées de 5 ans (pas de démarche particulière à effectuer).

Le demande de passeport se fait auprès de la Mairie de Saint-Amand-Tallende et uniquement sur rendez-vous au 04 73 39 30 20.

Les documents à fournir dépendent de la situation : majeur ou mineur. 1ère demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée... L'imprimé CERFA téléchargeable sur le site www.service-public.fr - rubrique "Services en ligne et formulaires" peut être complété avant le rendez-vous (en noir et majuscules).

• Carte Européenne d'Assurance Maladie

Vous partez en Europe ou en Suisse, ou votre enfant part en séjour.. 15 jours avant votre départ ou celui de votre enfant à l'étranger, pensez à demander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie pour attester de votre droit à l'Assurance maladie et bénéficier d'une prise en charge de vos soins médicaux. Valable 1 an, cette carte est nominative et individuelle. (y compris pour les moins de 16 ans).

Démarche par internet (www.ameli.fr - rubrique "Mes demandes") ou par tél. au 3646 (prix d'un appel local).

• Opération tranquillité vacances

Vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées de jour comme de nuit. Pour cela vous devez compléter le formulaire de demande individuelle ou le télécharger sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr / fre / Sites / Gendarmerie/A-votre-service/Operation-tranquillite-vacances.

Le poète Jacques Delille



S'il a bien vécu quelques années à Chanonat (il avait été confié par sa mère au curé du village), il n'a pas occupé la maison située près de l'Auzon qui dépend de l'ensemble connu sous le nom de la Commanderie. Mais il lui a néanmoins donné son nom, comme on peut le voir sur certaines cartes postales anciennes.

Sur d'autres, c'est la vallée de l'Auzon qui est baptisée "vallée Delille": nous laissons le soin au lecteur de retrouver les prairies et le bois de Bijou ("Site ravissant et cure d'air"!) et d'apprécier le poème qui chante Chanonat.

*Ô riant Chanonat, ô fortuné séjour !...
Voici l'arbre témoin de mes amusements.
C'est ici que Zéphyr de sa jalouse haleine
Effaçait mes palais dessinés sur l'arène ;
C'est là que le caillou lancé dans le ruisseau
Glissait, sautait, glissait et sautait de nouveau.
Un rien m'intéressait. Mais avec quelle ivresse
J'embrassais, je baignais de larmes de tendresse
Le vieillard qui jadis guida mes pas tremblants,
La femme dont son lait nourrit mes premiers ans,
Et le sage pasteur qui forma mon enfance.*

Jacques Delille



Pour en savoir plus sur Jacques Delille :
fr.wikisource.org/wiki/Un_poète_abbé,_Jacques_Delille

MobiPlus

Chèque Mobilité



Les chèques vous aident dans votre quotidien, pour vos déplacements personnels ou professionnels.

- bénéficiaire au RMI
- moins de 26 ans
- demandeur d'emploi

Comment se procurer le chéquier ?

- Imprimé de demande de chéquier disponible au CCAS ou en mairie

- à retourner au :

Conseil Général du Puy-de-Dôme

• Service Aide Sociale
Prestations

24, rue St-Esprit

63033 Clermont-Fd Cedex 01

Pour tous renseignements :

04 73 42 20 46

www.puy-de-Dome.com

**Livret
mode
d'emploi**



CONSEIL GENERAL
PUY-DE-DOME

